

Selon l'évolution de la pandémie, l'ENPQ adapte les mesures sanitaires à respecter sur son campus, que ce soit pour le personnel, les étudiants ou toute personne qui a à circuler à l'intérieur de ses bâtiments ou sur son terrain. Pour toute information contemporaine ou pour consulter le Guide et les protocoles de retour à l'ENPQ, visitez la [section COVID de notre site Internet](#).

Voici les mesures sanitaires **en vigueur le 14 juin 2021**.

Mesures sanitaires - Règles générales

- **Questionnaire :**
 - Avant votre arrivée à l'ENPQ et avant 9 h 30 (et ce, même si votre présence n'est requise que plus tard dans la journée), remplir le [Questionnaire quotidien sur votre état de santé](#) tous les jours.
- **Port du masque :**
 - Intérieur, le port du masque de procédure est obligatoire :
 - Dans tous vos déplacements dans l'École;
 - Lorsque la distanciation physique de 2 mètres ne peut pas être respectée;
 - En classe lorsque la distanciation physique de 2 mètres ne peut pas être respectée.
 - Le masque peut être retiré à votre bureau ou, s'il y a présence de plexiglas, entre les personnes. Il est possible de porter un couvre-visage personnel pour votre arrivée à l'École.
 - Extérieur :
 - Le port du masque de procédure est aussi exigé à l'extérieur pour toute personne sur le terrain de l'École ou sur les lieux de formations de l'École si la distance de 2 m ne peut être strictement respectée pour toute la durée de l'activité prévue.
 - Pour la pratique de sports, voir la section *Salle d'entraînement, piscine, gymnase*.
- **Désinfection :**
 - Le lavage des mains est obligatoire à votre arrivée à l'ENPQ et régulièrement au cours de la journée.
 - Vous devez nettoyer avec du germicide les surfaces de bureaux, de tables à la cafétéria ou dans les salles de cours à votre arrivée et à votre départ.
 - Si vous partagez des espaces de travail ou d'études ou des accessoires de bureau, vous devez être vigilants et vous nettoyer les

mains, nettoyer les surfaces et les accessoires avant et après utilisation.

- **Capacité des locaux :**
 - Sur la porte des salles de rencontre, des salles de toilette et des ascenseurs, une affiche indique le nombre de personnes permis; ce nombre doit être respecté en tout temps.
- **Bouteilles/Tasses :**
 - Idéalement, les clients doivent apporter leur bouteille d'eau et leur tasse à café. Les verres en carton, les couvercles et les bâtonnets près des machines à café ont été retirés. Cependant, les contenants réutilisables ne sont pas autorisés pour remplissage à la cafétéria.

Échange de documents ou d'objets

- Le partage en mains propres de documents, papiers ou objets comme un stylo, doit être limité au minimum. La Santé publique préconise une période de quarantaines de 24 heures pour le partage de documents. Le lavage de mains est requis.
- L'utilisation du paiement électronique est préférable.

Cafétéria, M.E.S.S., boutique

Cafétéria

- L'horaire de la cafétéria est la suivante :
 - Pour le déjeuner :
 - 6 h 45 à 7 h : Clientèles confinées des programmes de formation initiale
 - 7 h à 8 h : Toutes clientèles non confinées
 - Pour le dîner :
 - 11 h 30 à 12 h : Toutes clientèles non confinées et le personnel
 - 12 h à 12 h 30 : Clientèles confinées des programmes de formation initiale
 - PIFASC, dès 11 h 45
 - 12 h 30 à 13 h : Toutes clientèles non confinées et le personnel
 - Pour le souper :
 - 16 h 30 à 17 h 15 : Clientèles confinées des programmes de formation initiale
 - 17 h 15 à 17 h 45 : Toutes clientèles non confinées
- Les **clientèles confinées** (formations initiales) mangent à la cafétéria et à la salle Maurice-Baril selon l'horaire établi.

- En période de grande affluence, d'autres arrangements peuvent être mis en place. Voir votre coordonnateur.
- Les **clientèles non confinées** peuvent aller chercher leur repas à la cafétéria selon l'horaire établi, mais mangent dans leur classe pour le déjeuner et le dîner. Le souper peut se prendre à la cafétéria ou à la salle Maurice-Baril. Les étudiants peuvent aussi l'apporter à leur chambre dans un couvert de styromousse.
- Les **membres du personnel** peuvent aller chercher leur repas à la cafétéria selon l'horaire établi, mais doivent manger à leur bureau.
 - Les instructeurs peuvent manger à leur bureau, au M.E.S.S. ou à la salle commune du PFIPG.
 - La clientèle du CECAP prend le déjeuner et le dîner au C1-13 ou au M.E.S.S., le souper si nécessaire au M.E.S.S.
 - Les observateurs du CECAP prennent le déjeuner et le souper au C1-13, le dîner au M.E.S.S.
- La salle à manger de la cafétéria et de la salle Maurice-Baril sont réservées exclusivement aux étudiants des programmes de formation initiale qui sont confinés sur le campus pour le déjeuner et le dîner.

M.E.S.S.

- Le M.E.S.S. est ouvert aux périodes suivantes :
 - Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 13 h 30. Aucun service, mais café disponible de 7 h 30 à 10 h.

Boutique

- La boutique Le patrouilleur est ouverte aux périodes suivantes :
 - Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 11 h et de 12 h à 14 h.
 - Le mardi et jeudi soir de 16 h 30 à 18 h.

Salle d'entraînement, piscine, gymnase, dojos, douches, vestiaires

Salle d'entraînement

- Clientèle non confinée : Pas de droit d'accès pour le moment.
- Employés : Pas de droit d'accès pour le moment.
- Capacité maximale de 20 personnes.
- La salle d'entraînement est accessible uniquement et aux périodes suivantes :
 - Clientèle confinée :
 - Du lundi au vendredi à compter de 18 h.
 - Les samedis et dimanches à compter de 13 h.
 - Employés de l'École et clientèle non confinées :

- Du lundi au vendredi de 6 h 30 à 16 h.
- Samedi et dimanche de 6 h 30 à 11 h.
- Le masque doit être porté lors des déplacements entre les appareils et les stations d'entraînement. Il peut être retiré uniquement lors de l'utilisation d'un appareil.

Piscine

- Capacité maximale gérée par la Ville pour la piscine et les vestiaires.
- La piscine est accessible uniquement et aux périodes suivantes :
 - Clientèle confinée : Pas de droit d'accès pour le moment.
 - Clientèle non confinée : S'inscrire sur le site de la Ville pour connaître les horaires et réserver votre place. Si vous n'avez pas réservé votre place, vous pouvez valider directement à l'accueil du centre sportif s'il reste des places au moment du bain libre. Vous pourrez avoir accès à la piscine si la capacité maximale n'est pas atteinte.
 - Employés : Idem que clientèle non confinée.
 - Citoyens : S'inscrire sur le site de la Ville.

Gymnase

- Le 2 m doit être respecté tout au long de l'activité.
- Le gymnase est accessible uniquement et aux périodes suivantes :
 - Clientèle confinée : Possible avec des réservations gérées par les activités périscolaires.
 - Clientèle non confinée : Pas de droit d'accès pour le moment.
 - Employés : Pas de droit d'accès pour le moment.
 - Citoyens : Pas de droit d'accès pour le moment.
- Le masque peut être retiré uniquement lors de la pratique d'une activité physique.

Dojos

- Les dojos pour la pratique autonome sont accessibles en soirée uniquement et aux périodes suivantes :
 - Clientèle confinée : Possible avec des réservations gérées par les activités périscolaires, à raison d'une bulle à la fois, 1h à la fois.
 - Clientèle non confinée : Pas de droit d'accès pour le moment.
 - Employés : Pas de droit d'accès pour le moment.

Douches

- Les douches du Centre sportif sont accessibles dans le respect de ces horaires et des mesures sanitaires (port du masque, 2 m de distanciation, etc.)

Vestiaires

- Les vestiaires sont accessibles pour toutes les clientèles, les employés et les citoyens dans le respect de ces horaires et des mesures sanitaires (port du masque, 2 m de distanciation, etc.)
 - Citoyens : Consulter le site web suivant :
 - <https://nicolet.ca/fr/services-a-la-communaute/loisirs-sport-et-plein-air/centre-sportif/covid-19-centre-sportif>

Procédure en cas d'apparition de symptômes pouvant être liés à la COVID-19

- **Le jour** : Aviser rapidement votre coordonnateur;
- **Le soir et la nuit** : Aviser rapidement le responsable des activités périscolaires (faire le 0)
- Rester ou retourner rapidement dans votre chambre;
- Appeler au 1 877 644-4545.

Pour plus d'information :

- Vous référer à votre coordonnateur ou toute autre personne-ressource de l'ENPQ avec lesquels vous êtes en lien.
- Consulter la section « [Retour à l'École](#) » du site Internet (disponible en français uniquement).
- Consulter la [Foire aux questions](#) (disponible en français uniquement).